

UN ENGAGEMENT DURABLE AUX CÔTÉS DES FEMMES ENTREPRENEURES



En France, seulement 32 % des nouvelles entreprises sont créées par des femmes. L'ambition de la Caisse d'Épargne est de les accompagner pour consolider à leurs côtés la réussite de leur entreprise.

MIEUX LES CONNAÎTRE POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER



Depuis 2012, la publication annuelle de baromètres ou d'études permet de mieux déterminer qui sont les femmes entrepreneures et quels sont leurs besoins.



Une rubrique « Femmes Entrepreneures » sur le site de la Caisse d'Epargne et une e-newsletter mensuelle leur sont consacrées.

UN PLAN D'ACTIONS AMBITIEUX



Les 16 Caisses régionales s'engagent en faveur de l'entrepreneuriat au féminin : signature de conventions de partenariats, de Plans d'actions régionaux avec la CDC (PAR), organisation d'événements...



La signature de « la Convention pour le développement de l'entrepreneuriat féminin » en 2014 avec le ministère des Droits des femmes.



En 2015, le réseau des conseillers Professionnels Caisse d'Epargne a suivi une sensibilisation à la distribution du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes et à l'entrepreneuriat au féminin.



Des partenariats solides sur tout le territoire avec les principaux réseaux et acteurs de l'entrepreneuriat féminin sont noués depuis plusieurs années.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.caisse-epargne.fr/professionnels/femmes-entrepreneures/femmes-entrepreneures-gamme>